

2020/0092

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le sept décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 16

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.CHRETIEN.
WERY.BAROCHÉ.RAVIDAT.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.STALLA.WAUCHEUL.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme CUVILLIER-BOUILLON et M.
CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
PROGRAMMATION 2021.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de réalisation d'un parking pour la salle des fêtes, la salle Francis BAROCHE et le stade de football est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2021.

Ayant pris connaissance du projet proposé par l'architecte Simon qui s'élève à 585 214,00 euros H.T., soit à la somme de 702 257,00 € TTC,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'avant-projet,

Sollicite une subvention au taux de 30 %, au titre de la D.E.T.R. 2021, soit une subvention de 175 564,20 euros.

Le complément de financement sera assuré comme suit :

- Fonds propres de la commune : 526 692,80 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 11 DEC. 2020

Le Maire,

